



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	5

SÉANCE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER. Ce Comité syndical fait suite au Comité syndical annulé du 3 mars faute de quorum il s'est tenu conformément aux statuts du Syndicat.

Étaient présents : C. DAUGA, M. HERNANDEZ, P. LABORDE, J. LAPEYRE, F. COUNILH, B. PASCOU, D. MOUSTIE, C. BAYENS, R. DUCAMP, C. TOLLIS, M. REMAZEILLES, D. MAHE, J. DE LA RIVA, V. DARTIGUEMALE, N. ROSPARS, J.P. FORGUES, M. DIRIBERRY, M. LIBIER, I. CAZALIS, P. VENDRIOS, J.M. GARAT, F. BETBEDER, F. BREDE, J. ROMAIN, A. COELHO, S. BERGEROO, D. BECUS, T. PERIAUT, M. CASTETS, J. BOUHAIN, L. COUTURE, D. JAMMES

Ont donné pouvoir : J.M. PEREZ A M. HERNANDEZ, H. BOUYRIE A F. BETBEDER, J. BELESTIN A M.T. LIBIER, B. LANGOUANERE A T. PERIAUT, J.C. DAULOUÈDE A L. COUTURE

Absents excusés : M. BRUTAILS, S. CAS, A. JOIE, N. MEDDA, J. VARTAVARIAN, P. BENOIST, B. DUBERNES, H. DARRIGADE, C. JAY, J.P. LAUDINET, R. GELEZ, M.F. GONSETTE

Absents : V. AUDOUY, P. CASTEL, C. DAUGA, F. GUILLAMET, M.J. EVENE, S. BELLANGER, A. LATXAGUE, E. CLAVERIE, B. DARETS, M. DEMASDELAGE, M. GIRAUDO,

Présence de M. Frédéric Pomarez, Directeur Général des Services, Mme Nathalie Goin Directrice Administrative, M. David Maurel Directeur Exploitation.

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-01 : Débat d'Orientation Budgétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du comité syndical,

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,



CONSIDERANT que pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical** à l'unanimité,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2025 a eu lieu sur la base d'un rapport,

DEMANDE au PRESIDENT de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 11 mars 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département